



Capital Desjardins inc.

Nous avons le plaisir de vous livrer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Capital Desjardins inc., filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

Les états financiers compris dans ce rapport ont été préparés suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Bilan (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2002, l'actif total de Capital Desjardins inc. s'élevait à 1 136 937 \$, une augmentation de 806 475 \$ comparativement à celui au 31 décembre 2001.

Les actifs de la société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses dont le solde atteignaient 1 115 920 \$ comparativement à 318 520 \$ l'an passé, une croissance de 797 400 \$. Cette hausse des billets subordonnés résulte du premier appel public à l'épargne sur les marchés canadiens, que la société a réalisé le 9 mai 2002. Dans le cadre de ce placement, la société a émis des obligations de premier rang, séries B et C totalisant 800 000 \$ dont le produit a été utilisé pour souscrire à des billets subordonnés de séries B et C auprès des caisses Desjardins du Québec.

Au 31 décembre 2002, les billets subordonnés des caisses en vigueur se détaillaient comme suit:

- Des billets subordonnées, série A émis par les caisses au montant de 315 920 \$ (200 000 \$US) portant intérêt au taux annuel de 7,64 % payables semestriellement jusqu'à leur échéance, le 8 août 2005. Les intérêts courus à cette date sont de 9 742 \$.
- Des billets subordonnées, série B émis par les caisses au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2012, portant intérêt au

taux annuel de 5,792 % payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus à cette date sont de 2 413 \$.

- Des billets subordonnées, série C émis par les caisses au montant de 300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 % payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus à cette date sont de 1 626 \$.

À l'égard des passifs de la société, ils sont composés essentiellement d'obligations de premier rang pour un montant totalisant 1 115 920 \$ au 31 décembre 2002, en hausse de 797 400 \$ par rapport au solde du 31 décembre 2001 et résulte, tel que mentionné précédemment, du premier appel public à l'épargne sur les marchés canadiens réalisé par la société au cours du deuxième trimestre de 2002.

Au 31 décembre 2002, les obligations de la société se détaillaient comme suit:

- Les obligations de premier rang, série A totalisant 315 920 \$ (200 000 \$US), portant intérêt au taux annuel de 7,37 % et venant à échéance en 2005. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 9 443 \$ au 31 décembre 2002.
- Les obligations de premier rang, série B totalisant 500 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 5,552 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2012. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 2 313 \$ au 31 décembre 2002.

- Les obligations de premier rang, série C totalisant 300 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2017. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 1 581 \$ au 31 décembre 2002.

Afin de financer les frais reportés associés à l'obligation de série A, Capital Desjardins inc. a émis du capital-actions de 1 010 \$ et a obtenu un prêt à terme subordonné de 2 300 \$, ainsi qu'une facilité de prêt à demande renouvelable de 500 \$. Afin de financer les frais reportés associés aux obligations de séries B et C, Capital Desjardins inc. a obtenu un prêt à terme subordonné de 5 375 \$. Le paiement de l'intérêt et de capital en vertu de ces ententes de crédit est subordonné au paiement de tout intérêt ou de capital dû sur les obligations de premier rang, séries A, B et C.

Etat des résultats (en milliers de dollars)

Le bénéfice net totalisait 164 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002; soit un niveau considérablement supérieur à celui constaté l'an passé s'expliquant par l'émission des nouveaux billets subordonnés en mai 2002.

Ce bénéfice résulte de l'écart entre le taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés et celui associé aux obligations de premier rang afin de dégager une marge nécessaire pour financer les coûts d'exploitation de la société.

Les frais juridiques et les autres dépenses associées à l'émission des obligations de premier rang figurent sous la rubrique « frais reportés » au bilan et ceux-ci sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée de l'émission pour la série A et sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B et C.

Cote de crédit

AGENCE DE NOTATION	COTE
Standard & Poor's	A+
Moody's	A1

Le 26 février 2003



Alban D'Amours

Président du conseil
et Chef de la direction



Jean-Guy Langelier

Directeur général et
Directeur des finances

À l'actionnaire de Capital Desjardins inc.

Nous avons vérifié le bilan de Capital Desjardins inc. au 31 décembre 2002 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, qui ont exprimé une opinion sans restriction sur ces états financiers dans leur rapport daté du 24 janvier 2002.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Québec, Québec
Le 24 janvier 2003

BILAN

Au 31 décembre 2002

2002

2001

ACTIF

Encaisse

— \$

805 770 \$

Billets subordonnés des caisses, au coût (notes 3 et 5)

315 920 000

318 520 000

Série A

500 000 000

—

Série B

300 000 000

—

Série C

7 176 033

1 283 102

Frais reportés, au coût non amorti

13 840 897

9 853 225

Intérêts courus et autres créances

1 136 936 930 \$

330 462 097 \$

PASSIF

Emprunt bancaire (note 4)

212 730 \$

— \$

Obligations de premier rang (note 5)

315 920 000

318 520 000

Série A

500 000 000

—

Série B

300 000 000

—

Série C

5 702 597

920 000

Emprunts (note 6)

13 826 373

9 870 682

Intérêts et autres frais courus

1 135 661 700

329 310 682

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 7)

1 010 000

1 010 000

Bénéfices non répartis

265 230

141 415

1 275 230

1 151 415

1 136 936 930 \$

330 462 097 \$

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Alban D'Amours
Président du conseilMadeleine Lapierre
Vice-présidente du conseil

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	141 415 \$	104 048 \$
Bénéfice net pour l'exercice	164 215	77 767
	305 630	181 815
Dividendes	40 400	40 400
	265 230 \$	141 415 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
Produits		
Intérêts sur billets subordonnés des caisses		
Série A	24 088 763 \$	23 722 912 \$
Série B	18 718 210	—
Série C	12 607 645	—
Autres	6 012	31 470
	55 420 630	23 754 382
Charges		
Intérêts sur obligations de premier rang		
Série A	23 350 043	22 994 596
Série B	17 942 595	—
Série C	12 258 618	—
Honoraires professionnels	137 261	93 443
Assurances	32 084	22 242
Taxes sur le capital	87 386	71 651
Amortissement des frais reportés	1 072 038	348 880
Frais financiers et autres	287 967	82 176
	55 167 992	23 612 988
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	252 638	141 394
Impôts sur les bénéfices	88 423	63 627
Bénéfice net pour l'exercice	164 215 \$	77 767 \$

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	164 215 \$	77 767 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	1 070 000	348 880
Variation nette des intérêts courus et autres	(31 981)	26 978
	1 202 234	453 625
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des obligations de premier rang, série A	(2 600 000)	18 480 000
Émission d'obligations de premier rang, série B	500 000 000	—
Émission d'obligations de premier rang, série C	300 000 000	—
Emprunts contractés	5 375 000	—
Remboursements d'emprunts	(592 403)	(230 000)
Variation nette de l'emprunt bancaire	212 730	—
Dividendes	(40 400)	(40 400)
	802 354 927	18 209 600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des billets subordonnés, série A des caisses	2 600 000	(18 480 000)
Émission de billets subordonnés, série B des caisses	(500 000 000)	—
Émission de billets subordonnés, série C des caisses	(300 000 000)	—
Variation nette des frais reportés	(6 962 931)	(32 953)
	(804 362 931)	(18 512 953)
Variation nette de l'encaisse		
Encaisse au début de l'exercice	(805 770)	150 272
Encaisse à la fin de l'exercice	805 770	655 498
	— \$	805 770 \$
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	50 005 853 \$	22 364 712 \$
Impôt sur les bénéfices payés	4 668	5 100

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au 31 décembre 2002

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objet d'émettre ses propres titres d'obligations sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses. Ces dernières sont régies par la Loi sur les coopératives de services financiers et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, société mère de la société.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés de frais encourus relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers et à l'investissement du produit de ces émissions dans des billets subordonnés, séries A, B et C émis par les caisses. Ces frais sont amortis linéairement sur la durée de l'émission pour la série A et sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B et C, soit :

Billets subordonnés, série A	sur 10 ans
Billets subordonnés, série B	sur 5 ans
Billets subordonnés, série C	sur 10 ans

Conversion de devises

Les opérations canadiennes conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Ainsi, les éléments monétaires exprimés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés.

Contrat d'échange de devises

La société gère le risque de change lié à ses revenus nets en devises étrangères par l'utilisation de swaps de devises. Ces swaps sont compatibilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les montants recouvrables ou payables en vertu de ces swaps sont inscrits à titre d'ajustement aux produits d'intérêts.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au cours de l'année où les écarts sont censés se résorber.

3. BILLETS SUBORDONNÉS DES CAISSES

Billets subordonnés, série A

Le produit des obligations de premier rang, série A a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés, série A des caisses, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 200 000 000 \$US. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,64 % payables semestriellement jusqu'à échéance le 8 août 2005. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie.

Billets subordonnés, série B

Le produit des obligations de premier rang, série B a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés, série B des caisses, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 000 \$CAN échéant le 1^{er} juin 2012. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,792 % payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes.

La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie, mais dans le cas d'un remboursement avant le 1^{er} juin 2007, avec l'approbation préalable de l'Inspecteur

général des institutions financières, aux seules fins de permettre à la société d'acheter pour fins de remboursement par anticipation les obligations de premier rang, série B.

Billets subordonnés, série C

Le produit des obligations de premier rang, série C a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés, série C des caisses, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 000 000 \$CAN échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 % payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société, peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie, mais dans le cas d'un remboursement avant le 1^{er} juin 2007, avec l'approbation préalable de l'Inspecteur général des institutions financières, aux seules fins de permettre à la société d'acheter pour fins de remboursement par anticipation les obligations de premier rang, série C.

4. EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement. Le taux préférentiel était de 4,5 % au 31 décembre 2002.

5. OBLIGATIONS DE PREMIER RANG

Obligations de premier rang, série A

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 1^{er} août 1995, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 200 000 000 \$US, portant intérêt à un taux de 7,37 %, des obligations de premier rang, série A, échéant en 2005. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série A décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de

donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série B

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 000 \$CAN des obligations de premier rang, série B, échéant en juin 2012. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,552 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série B décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 000 000 \$CAN des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

6. EMPRUNTS

Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins

8,20 %, remboursable semestriellement par versements de 115 000 \$, échéant en août 2005

6,25 %, remboursable semestriellement par versements de 518 525 \$ jusqu'en juin 2007 et de 155 430 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012

	2002	2001
	690 000 \$	920 000 \$
	5 012 597	—
	5 702 597 \$	920 000 \$

Les paiements des intérêts ou du principal sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou principal dû en vertu des obligations de premier rang, séries A, B et C émises par la société.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

Émis et payé comptant

- 10 000 actions ordinaires
- 1 000 000 d'actions privilégiées, catégorie A

	2002	2001
	10 000 \$	10 000 \$
	1 000 000	1 000 000
	1 010 000 \$	1 010 000 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

En vertu d'un swap de devises contracté auprès de la Caisse centrale Desjardins, la société versera 270 000 \$US et recevra 369 360 \$CAN semestriellement jusqu'au 8 août 2005. Ce contrat est désigné à titre de couverture des intérêts nets gagnés sur les billets subordonnés des caisses, série A.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2002, la juste valeur des instruments financiers se détaillent comme suit:

	2002		2001	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Billets subordonnés	1 190 498 664 \$	1 115 920 000 \$	342 854 928 \$	318 520 000 \$
Intérêts courus et autres créances	13 840 897	13 840 897	9 853 225	9 853 225
Obligations de premier rang	1 190 673 888	1 115 920 000	342 982 336	318 520 000
Emprunts	6 132 865	5 702 597	978 037	920 000
Intérêts et autres charges	13 851 637	13 851 637	9 870 682	9 870 682

La juste valeur des intérêts courus, des autres créances et des autres charges est égale à la valeur comptable en raison de leur courte échéance.

La juste valeur des billets subordonnés, des obligations de premier rang et des autres emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la société pourrait se prévaloir actuellement pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables.